

MAIRIE DE COLPO
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRÊTÉ n° AM-26/26
Portant délégation de fonction et de signature
à un adjoint
Monsieur Gilles DRÉANO

LE MAIRE DE COLPO,

VU l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales conférant au maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026, fixant à cinq le nombre des adjoints au maire ;

VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal, en date du 20 mars 2026, constatant l'élection de Monsieur **Gilles DRÉANO** en qualité de troisième adjoint au maire,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Monsieur **Gilles DRÉANO**, adjoint au maire, les attributions suivantes relatives à la voirie, les espaces verts, l'assainissement, les lotissements.

ARRETE

Article 1 : A compter du 21 mars 2026, Monsieur **Gilles DRÉANO**, reçoit la délégation de 3^{ème} adjoint au maire, pour intervenir dans les domaines concernant **la voirie, les espaces verts, l'assainissement, les lotissements.**

Il sera amené à exercer les fonctions suivantes :

- Suivi du fonctionnement et des actions menées par le service technique,
- Suivi du bon déroulé de l'installation des services techniques sur le site unique, rue de la Fontaine,
- Gestion et suivi des opérations de maintenance et des travaux de voirie et ses abords,
- Suivi des travaux et gestion des réseaux d'assainissement EU et des réseaux d'eau pluviales et d'eau potable.
- Suivi du bon fonctionnement de la station d'épuration sous maîtrise d'ouvrage GMVA,
- Organisation de la viabilité hivernale,
- Examen des projets et suivi des travaux relatifs aux lotissements communaux,
- Suivi des questions relatives à la création, l'entretien et la gestion des espaces verts et naturels,
- Suivi des opérations de fleurissement et d'embellissement du cadre de vie,
- Gestion et entretien du mobilier urbain,
- Suivi des achats de matériel technique,
- Animation de la commission « Voirie, espaces verts, assainissement, lotissement »
- Référent communal au SIVU du Centre d'Incendie et de Secours de Grand-Champ,

Article 2 : Il est donné délégation de fonction et de signature à Monsieur **Gilles DRÉANO** pour tous courriers, actes d'état civil actes administratifs ou réglementaires, conventions, contrats, devis, bons de commande, attestations, certificat divers.

Article 3 : La signature par Monsieur **Gilles DRÉANO** des pièces et actes repris à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 05 MAI 2026

ID : 056-215600420-20260428-AR26_26-AR

« par délégation du Maire »

Article 4 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 5 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie.

Article 6 : La présente délégation prendra fin au cas où le délégataire viendrait cesser ses fonctions et en tout état de cause à l'expiration du mandat du conseil municipal élu, ou en cas de démission du Maire.

Article 7 : Monsieur le Maire, Monsieur le directeur général des services de la commune de COLPO, et Monsieur le comptable assignataire du service de gestion comptable de Vannes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de sa transmission au Préfet du Morbihan et de sa notification au délégataire.

Article 8 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et copie en sera adressée au Préfet du Morbihan.

Fait à Colpo, le 28 AVR. 2026
Le Maire,
Freddy JAHIER



Pour notification,
Le 28/04/2026

M. Gilles DRÉANO